



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 46642

Texte de la question

Mme Brigitte Douay attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur une disparité qui lui a été signalée entre les mutuelles et les assurances. En effet, quand une personne quitte une mutuelle pour adhérer à une autre mutuelle, il n'y a pas de délai d'entrée. En revanche, une personne qui quitte une compagnie d'assurance pour adhérer à une mutuelle doit respecter un délai d'entrée de plusieurs mois. Elle lui demande les raisons de cette différence de traitement et les moyens d'y remédier.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Douay](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46642

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2000, page 3075